



A la rencontre des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une gestion durable de la ressource en eau

**Atelier du territoire de la Haute Durance, du Drac et de l'Ubaye
à Savines-le-Lac (05)
Mardi 28 mai 2019 à 14h00**

Cet atelier a été consacré à des réflexions pour l'élaboration d'une stratégie d'adaptation des territoires des Alpes du Sud au changement climatique, principalement sur le volet de la disponibilité de la ressource en eau.

Comment le territoire des Alpes du Sud peut-il rendre plus lisibles ses enjeux face au changement climatique et comment les défendre et les valoriser dans le cadre de l'organisation de solidarités interterritoriales ? Comment porter ces orientations politiques dans le cadre des futures contractualisations de massif afin que les investissements liés à cette adaptation puissent faire l'objet de financements ?

Contexte

Le territoire des Alpes du Sud présente la particularité d'être un espace peu densément peuplé, dont une part importante de l'économie locale repose sur des richesses environnementales fragiles. Dans le même temps, en tant que « château d'eau » de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, il contribue significativement au développement de l'ensemble du territoire régional, ce qui renvoie à la nécessité de l'organisation de solidarités interterritoriales.

Le changement climatique amène nécessairement les territoires à s'adapter. Dans des territoires plus ruraux comme ceux de la Haute-Durance, du Drac et de l'Ubaye cette adaptation peut être plus complexe à mettre en œuvre.

En effet, l'absence de grands ouvrages de sécurisation des ressources en eau fait que ce territoire est entièrement lié aux conditions climatiques. Les usages doivent donc s'adapter aux écoulements naturels ce qui explique la vulnérabilité et la nécessaire adaptabilité des usages. Au sein de ce territoire, le contexte autour de la ressource en eau peut être différent puisque certains secteurs dépendent encore de glaciers alors que les bassins du Drac ou de l'Ubaye n'ont plus de complexes glaciaires pouvant assurer une part des débits hydrologiques des cours d'eau en été.

La ressource en eau est une composante essentielle de l'économie de ce territoire : stations de ski, plans d'eau, pêche, agriculture ... L'enjeu est donc d'accueillir les populations dans de bonnes conditions sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource et de sécuriser les usages tout en préservant les milieux aquatiques.

La faible capacité d'investissement des collectivités, la difficulté d'accès à certains financements publics sont des éléments de nature à entraver cette adaptation.

Par ailleurs, l'état des connaissances de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau doit être mieux partagé et approprié par la sphère publique. Il doit à la fois mettre en lumière les enjeux sur ce territoire, peut-être trop souvent considéré comme « épargné » par les questions de gestion quantitative (à l'exception de certains bassins versants), et éclairer les choix politiques en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Restitution du groupe de travail sur le tourisme et l'alimentation en eau potable

Constats :

- Nécessité d'une approche globale et d'anticipation : L'acceptation du changement climatique a mis plusieurs dizaines d'années mais malgré tout l'action n'est pas à la hauteur des enjeux. Les membres de l'atelier estime qu'il faut un changement de paradigme et qu'on ne doit pas se contenter d'adaptations techniques palliatives. C'est l'ensemble de la région qui doit s'organiser pour se développer autour de la disponibilité de la ressource. **Il ne faut pas adapter la ressource à l'usage mais l'usage à la ressource.** La présence relativement importante de l'eau est une richesse pour ce territoire mais qui ne doit pas masquer des problématiques sur certaines périodes de l'année et qui seront peut-être amenées à s'amplifier dans les années qui viennent.
- Faible capacité d'investissement du fait de la faible densité de population. Cette situation est compensée par l'attractivité du massif pour le tourisme, dont la gestion vient parfois contrarier une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- Nécessité de ne pas sectoriser les domaines de l'eau : Par exemple il existe une vraie problématique des risques naturels avec des phénomènes de laves torrentielles qui impactent la qualité de l'eau et donc sa disponibilité. Cela pose également la question du financement des actions sur la ressource qui ne bénéficient pas d'une fiscalité locale comme c'est le cas désormais pour la GEMAPI (bien qu'insuffisante), alors que ces deux domaines sont liés.
- Impact fort du facteur lié à la hausse des températures : avec une remise en cause de l'avenir des stations de ski puisqu'elle va limiter la possibilité de création de neige de culture. Plus spécifiquement sur la retenue de Serre-Ponçon qui est un site majeur pour l'économie du territoire, la réduction du manteau neigeux créera des difficultés au concessionnaire, EDF, pour respecter les objectifs de maintien des cotes touristiques du lac.
- L'augmentation de la fréquentation touristique peut créer (ou crée déjà) des situations de tensions car elle se concentre sur de courtes périodes correspondant aux périodes d'étiage des cours d'eau alpins (été et hiver). La croissance démographique sur ce territoire ne constitue pas une problématique vis-à-vis de l'eau potable. Ces variations de populations nécessitent par ailleurs des ouvrages bien dimensionnés pour gérer les périodes de pointe, mais ils sont financés par des recettes trop faibles puisque liées uniquement à la population permanente. Le territoire n'a pas toujours conscience que, cumulé avec d'autres usages de l'eau (agricoles tout particulièrement), il peut y avoir des tensions sur la ressource. Le cas du Drac est illustratif de ce que pourrait devenir le reste des bassins de la haute Durance.
- Les réserves collinaires ne sont pas assez développées pour sécuriser les usages.

Pistes de réflexion et de travail :

S'appuyer sur les résultats de l'étude socio-économique des usages de l'eau du système Durance-Verdon (étude en cours sous MO SMAVD) pour **sensibiliser les élus à la nécessité d'agir pour préserver la ressource** et pérenniser les activités économiques.

Des efforts doivent être entrepris pour amplifier l'éducation des nouvelles générations à cette situation. Cela concerne également les entreprises et les collectivités. Cette conscientisation va de pair avec **l'acquisition et la valorisation de la connaissance** via des systèmes de suivis (précipitations, températures, débits des cours d'eau ...) à développer ou à pérenniser.

Les économies d'eau restent une voie essentielle pour se préparer aux variations de la ressource. Il faut pour cela réunir les conditions financières pour pouvoir engager les travaux. Ce territoire ne doit pas être « oublié » des zones à enjeux à l'échelle régionale (SDAGE notamment) et doit **continuer à avoir accès aux financements publics**.

De manière plus pragmatique, les collectivités doivent envisager **la mutualisation des réserves collinaires** pour plusieurs usages (agriculture, arrosage des jardins, neige de culture ...).

La récupération des eaux de pluie et la réutilisation des eaux usées doit être envisagée comme une action complémentaire pouvant dégager de petites marges de manœuvre.

Travailler sur un dispositif de **solidarité financière aval amont**, du fait des efforts réalisés par la tête du bassin de la Durance pour préserver une eau en quantité et en qualité.

Inciter à la sobriété et à l'anticipation à tous les niveaux : le citoyen doit changer ses comportements en régulant ses consommations ; les collectivités doivent penser leur aménagement et leur développement en fonction de la capacité du territoire à l'accueillir en termes de ressource en eau particulièrement ; les entreprises doivent intégrer cette donnée dans leur croissance.

Enjeu de **peser sur le futur cahier des charges des concessions** qui est prépondérant sur le devenir économique de ce territoire. La future CLE du SAGE de la Durance sera un lieu stratégique pour cela.

La **production hydroélectrique** peut représenter une solution à valoriser sur ces territoires pour la création de richesses, dans le respect des obligations environnementales.

Restitution du groupe de travail sur l'agriculture

Constats :

Les participants au groupe de travail partagent le constat que les impacts des changements climatiques sont d'ores-et-déjà perceptibles au travers de deux phénomènes pouvant directement avoir une conséquence pour les activités agricoles :

- Augmentation des étiages dans les débits des cours d'eau et de leur durée. La disparition des glaciers risque d'aggraver fortement ces phénomènes. La plupart des glaciers alpins à l'exception de ceux de très haute altitude (au-dessus de 3500-4000 m) présentent des températures de surface et internes très proches du point de congélation. Par conséquent, la moindre augmentation de la température au-dessus de ce seuil de 0°C peut entraîner une réponse très marquée des glaciers. Entre 1850 et 2000, les glaciers des Alpes européennes ont ainsi perdu entre 30 et 40% de leur superficie et environ la moitié de leur volume. Différentes études convergent et indiquent que 50 à 90% des glaciers de montagne existants pourraient disparaître d'ici à 2100 selon l'ampleur du réchauffement climatique à venir.

- Baisse de la productivité des alpages : l'exemple est donné dans le Queyras. Les alpages deviennent moins productifs du fait des sécheresses. En effet, trois types d'aléas peuvent particulièrement impacter la gestion des alpages et se trouvent accentués par les effets des changements climatiques :

- les années de sécheresse qui jouent sur la quantité d'herbe disponible
- les variations des dates de déneigement d'une année sur l'autre et de la chaleur au printemps qui impactent la vitesse de pousse des plantes, avec des années très précoces et des années plus tardives, et la qualité fourragère.
- le risque de gel après déneigement joue sur la quantité et la qualité de la ressource.

Cette baisse de productivité des alpages peut entraîner des problèmes pour les zones humides et les milieux aquatiques avec du surpâturage et des dégradations des milieux dues au piétinement pas les troupeaux lorsque les prairies et autres milieux sont trop secs.

Une difficile prise de conscience des agriculteurs : même si les participants constatent globalement une adaptation des agriculteurs à la réalité des phénomènes considérés encore comme exceptionnels, ils paraissent relever une difficulté à la prise de conscience par les agriculteurs de véritables problèmes d'accès et de disponibilité de la ressource en eau en zone de montagne.

Une fragilité des structures de gestion collective de l'eau : l'irrigation est un facteur important de l'agriculture en zone de montagne des Alpes du Sud. Toutefois, les réseaux de canaux d'irrigation sont anciens, souvent fragilisés par des phénomènes extrêmes (éboulements, crues torrentielles...) et difficiles à entretenir. Les structures gestionnaires, les Associations syndicales autorisées, sont peu structurées et le nombre d'agriculteurs au sein de ces ASA est souvent faible. Des fusions et des réorganisations de ces structures seraient à envisager pour pérenniser le fonctionnement de cette gestion collective.

Cette fragilité des structures de gestion collective de l'eau renforcée par une faible valeur ajoutée des productions agricoles de ce territoire conduit à un besoin fort d'accompagnement des projets à la fois technique, juridique, administratif et financier.

Pistes de réflexion et de travail :

Des solutions ont été proposées dans le cadre de l'atelier pour **l'accompagnement des projets** d'adaptation de l'hydraulique agricole :

- Des solutions **d'appui technique et administratif** existant déjà telles que IT 05 (unité technique d'appui aux ASA mise en œuvre par le Département des Hautes-Alpes), la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et la chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence. Toutefois, au vu des enjeux existants sur les territoires alpins et du nombre de projets en émergence, ces moyens restent insuffisants pour le moment.
- Des expériences de **sociétés de projet** associant la Société du Canal de Provence et une ASA (cas du projet de Châteauroux les Alpes par exemple).

Pour un meilleur gage de réussite, les projets de modernisation doivent avoir **une vocation multi-usage pour associer d'autres partenaires techniques et financiers** que les ASA et les agriculteurs, en particulier les collectivités :

- Sécurisation de l'irrigation / production hydroélectrique
- Sécurisation de l'irrigation / neige de culture

L'implication des collectivités locales peut également se faire par rapport aux enjeux de gestion du pluvial, de développement de l'économie locale ou de gestion des paysages dans un objectif de valorisation touristique.

Afin d'anticiper les effets du changement climatique dès à présent, il est important de pouvoir mobiliser des financements même sur des bassins qui ne sont pas déjà identifiés comme déficitaires : il est proposé **d'inscrire les territoires de massif dans les PDRR** (pour permettre le financement de ces projets par l'Agence de l'eau) en rappelant les tensions qui existeront prochainement entre ressources en eau et usages.

Enfin, le changement climatique peut également être **porteur d'opportunités de développement** dans le domaine agricole par :

- Le développement des filières de circuits courts en particulier sur des filières légumes et fruits. Ex. PNR Queyras.
- La recherche de terrains et de foncier dans les Alpes par des pépiniéristes du sud de la région.

Toutefois, il est nécessaire de rester vigilant par rapport à la gestion de l'eau puisque ces opportunités de développement d'activités restent fortement liées à la disponibilité de la ressource en eau.